

Le Quotidien de l'Histoire

1789

REVOLUTION

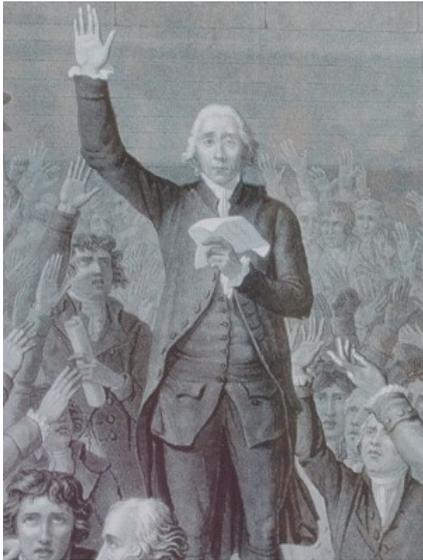


Le Serment du jeu de paume du 20 juin 1789, un des événements qui ont fait la rupture avec l'Ancien Régime

C'EST AUSSI DANS L'ACTUALITE

- ⚙ Un serment pour rompre avec le passé
- ⚙ La Bastille, prison ou symbole ?
- ⚙ Il n'y a plus de privilèges
- ⚙ Liberté, égalité, propriété : de nouveaux principes
- ⚙ Et les femmes partirent à Versailles
- ⚙ George Washington, premier de liste

UN SERMENT INEDIT EN PLEINE SALLE DU JEU DE PAUME



En août 1788, la décision de réunir les Etats généraux au printemps 1789 a été prise. Malheureusement, le 5 mai, lors de l'ouverture des états généraux, le discours du roi n'a fait que très peu d'heureux, les nombreux députés des Etats généraux ont confié avoir été très déçus du discours de Louis XVI qui n'a accordé son intention qu'au problème financier de l'Etat. Depuis, une certaine tension s'est installée et le système de vote est très contesté entre les états généraux.

Les tensions ont été d'autant plus accentuées face aux différents refus du Roi ce qui a provoqué l'auto-proclamation du tiers état en tant qu'Assemblée nationale et l'appel aux deux autres ordres à le rejoindre. Toute cette tension a éclaté hier matin, le 20 juin, lorsqu'une nouvelle réunion des états généraux devait être tenue avec le Roi dans une salle de l'hôtel des Menus Plaisirs. Surprise générale, même si cette nouvelle sera à confirmer, il semblerait qu'il y ait eu des travaux et donc que les députés des états généraux aient été interdits d'entrée dans la salle où devait se tenir la réunion ; certains députés ont même affirmé que c'était un coup monté du Roi pour ne pas faire la réunion.

Suite aux refus essayés à l'entrée des Menus Plaisirs, les députés du tiers Etat suivi d'une foule importante ont suivi la proposition de Guillotin disant qu'ils pouvaient se réunir à la salle de jeu de paume à Versailles. D'après le témoignage des 2 secrétaires présents dans la salle, nous savons que Jean sylvain Bailly a été le

premier à prêter serment de ne jamais se séparer avant d'avoir rédigé une Constitution alors que les députés du Tiers s'enlaçaient et levaient leurs chapeaux. Enfin il y a eu une scène de fraternisation entre le moine chartreux (Dom Gerle), l'abbé Grégoire et le pasteur protestant (Jean Paul Rabaut Saint-Etienne). Certains disent déjà que nous venons d'entrer dans une ère nouvelle, une ère de tolérance religieuse et que le serment ne sera jamais remis en question car il a une valeur sacrée et est garant de fidélité.

AM

ON A PRIS LA BASTILLE !

Lorsque les représentants du Tiers-Etat décident le 17 juin 1789 de se proclamer Assemblée nationale cela met fin à la monarchie absolue car le roi Louis XVI doit partager son pouvoir. Cela va encore plus loin lorsque les députés du clergé et de la noblesse rejoignent l'Assemblée nationale pour former l'Assemblée constituante qui a pour but de donner à la France une constitution.

Suite à cela le pouvoir royal tente de réagir. Le peuple parisien étant mécontent, il s'empare de canons et de fusils aux Invalides puis par la suite le 14 juillet 1789 il se rend à la prison de la Bastille pour y prendre de la poudre à canon. C'est la prise de la Bastille.



Les Parisiens arrivés sur place envoient des personnes chargées de négocier avec le gouverneur M. de Launay pour rentrer dans la prison. Ces derniers sont tués ce qui provoque la colère des Parisiens qui rentrent de force dans la prison en tuant et en faisant prisonniers tous les gardes de la forteresse. Quant à Monsieur de

Launay il est massacré et sa tête est promenée sur une pique.

CLB / CM / AP

RETOUR SUR LA BOULEVERSANTE NUIT DU 4 AOÛT

C'est cette année, dans la nuit du 4 au 5 août, que les députés de l'Assemblée nationale constituante ont proclamé l'abolition des privilèges et des droits féodaux. Elle s'est réunie dans l'urgence afin de rétablir l'ordre dans le pays. En effet, la Prise de la Bastille le 14 juillet dernier et des rumeurs de prochains massacres ont été les causes d'une Grande Peur qui s'est manifestée par des émeutes contre les propriétés des nobles au travers des campagnes de tout le pays.

Cette séance de l'Assemblée a duré sept heures, durant lesquelles se sont enchaînées de multiples suggestions afin de ramener le calme en reconnaissant l'injustice des faibles droits du peuple. On retient les interventions de députés gardiens de l'esprit révolutionnaire, comme le duc d'Aiguillon, membre du Club breton, qui est la deuxième fortune du royaume après le roi, le vicomte de Noailles qui propose que tous les privilèges et les droits de la noblesse soient abolis, le comte de Beauharnais qui propose que les emplois soient ouverts à tous, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt qui demande l'abolition de l'esclavage des nègres ou encore l'évêque de Nancy qui renonce aux biens que le clergé s'est injustement appropriés.

Le texte final, voté et publié le 11 août après les décrets du 4, 6, 7 et 8 août, permet, selon l'Assemblée, de « détruire entièrement le régime féodal ». Sont donc notamment abolis les corvées obligatoires, la dîme ecclésiastique uniquement payée par les pauvres qui est remplacée par un impôt payé par tous les citoyens dans la proportion de leurs revenus. On retient cette nuit comme un véritable tournant dans la vie des français, qui tend vers l'égalité des droits entre les Hommes et donc vers plus de liberté.

Cependant l'abolition des privilèges se fait en échange de leur remboursement. Pour ne plus avoir à payer les droits seigneuriaux, il faudra les rembourser en une fois. La somme est si grande pour les paysans que nul ne le pourra mais la rumeur de l'abolition des privilèges a suffi à calmer les révoltes dans les provinces. Par contre, les corvées, les justices seigneuriales, les dîmes et les

privilèges fiscaux ont eux bien été abolis. Tous les citoyens sont donc égaux devant l'impôt et l'emploi. Mais la nuit du 4 août doit être ramenée à de plus modestes proportions, elle a surtout eu pour but de calmer les révoltes qui menaçaient les intérêts de la bourgeoisie. Il reste encore bien des progrès à faire pour la liberté et l'égalité comme par exemple l'abolition de l'esclavage.

BS / VN / AP / MR / NT

DE NOUVEAUX PRINCIPES, DE NOUVEAUX DROITS

Aujourd'hui dans cette revue politique, retour sur un autre texte historique ; nous parlerons de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est un texte fondamental de la Révolution française né de la volonté des députés de l'Assemblée constituante de proclamer que de nouveaux temps sont arrivés et qu'ils nécessitent des changements. Le 20 juin le tiers-état prend une décision, avec le Serment du jeu de Paume, événement engageant à Versailles des centaines de membres du tiers état alliés à certains députés religieux et des nobles. Ils décident de devenir une Assemblée qui votera l'impôt et qu'ils ne se sépareront pas avant d'avoir rédigé une Constitution pour la France.

Pour préparer celle-ci et inscrire les évolutions réalisées depuis juin, les députés écrivent une déclaration regroupant les nouveaux droits des hommes conformément aux nouveaux principes d'égalité : les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

La déclaration fut adoptée le 26 août 1789. Par son préambule et ses dix-sept articles, elle définit les droits naturels et indéscribibles que sont la liberté, la propriété, la sécurité, la résistance à l'oppression, reconnaît l'égalité devant la loi et la justice et affirme le principe de la séparation des pouvoirs. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen a été rédigée pour maintenir la Constitution et le bonheur de tous en veillant au respect des droits « naturels, inaliénables et sacrés » de l'homme. Ses rédacteurs, empreints des idées des philosophes des Lumières, affirment les droits et libertés dont doit disposer tout être humain dès sa naissance, consacrant ainsi solennellement la disparition des inégalités de la monarchie absolue de Louis XVI.

SEK

Carnet des naissances

24 juin : Monsieur et madame Pellico de Saluces sont heureux de vous annoncer la naissance de leur fils Silvio.

15 septembre : Monsieur et madame Cooper de Burlington ont la grande joie de faire part de la naissance de leur fils James Fenimore.

Etats-Unis

WASHINGTON PRESIDENT



Depuis la rédaction en 1787 d'une nouvelle constitution pour les jeunes Etats-Unis, on attendait de savoir qui les Américains allaient porter à la tête de leur fédération. Sans vraie surprise, c'est le général George Washington, héros de la guerre d'indépendance, qui a été élu à l'unanimité le 4 mars par le collège électoral. Le 30 avril à New York, capitale provisoire du nouvel Etat, George Washington a prêté serment sur la Bible d'exercer ses fonctions au mieux des intérêts de ses concitoyens. Au programme du nouveau président, incarner les nouvelles institutions, faire face au lourd déficit hérité de la guerre et choisir le site d'une future capitale.

TB